

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE



ARRONDISSEMENT DE FOGÈRES-VITRÉ

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBault

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt six, le dix-sept septembre à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué par convocation en date du 11 septembre 2026 et affichée à la porte de la Mairie, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Rosi BORDET, Maire.

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 14
 - Votants : 19
 - Pour : 18.
 - Contre : 0
 - Abstention : 1

Etaient présents (P), absents (A), excusés (E), représentés (R)

Mesdames et Messieurs :



BORDET Rosi	P	FOUGERES Stéphane	P
ROSSIGNOL Séverine	P	GUERALT Samuel	P
GROUSSARD Marylène	R	CHIKERILLE Catherine	P
LODE Paul	P	LE CONNIAT Michel	R
DAUGUET Christèle	P	DOUARD Nathalie	P
MOUBECHÉ Patricia	P	BAILLEUL Julien	P
BERTIN Pauline	P	JACQUOT Vincent	R
GUERIN Benoît	R	PHILIPPEAUX Nelly	R
MIGNOT Victor	P	HOCHET Lyna	P
GENNEVÉE Rémy	P		

Avaient donné pouvoir :

Mandant	Mandataire	Procuration pour
LE CONNIAT Michel	FOUGERES Stéphane	Ensemble de la séance
JACQUOT Vincent	CHIKERILLE Catherine	Ensemble de la séance
GROUSSARD Marylène	DOUARD Nathalie	Ensemble de la séance
GUERIN Benoît	BORDET Rosi	Jusqu'à son arrivéed
PHILIPPEAUX Nelly	MIGNOT Victor	Jusqu'à son arrivéed

Délibération 2026.09.17.68

Règlement intérieur du conseil municipal

Vu l'article L 2121-8 du code général des Collectivités territoriales qui stipule que dans les Communes de 1000 habitants et plus le Conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Vu l'avis de la commission municipale du 11.09.2026,

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le Conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne dans le respect des lois et règlements en vigueur.

Madame le Maire présente un projet de règlement intérieur au Conseil municipal pour le mandat 2026, et le soumet à approbation.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Madame la Maire,

Après en avoir délibéré, à la majorité,

- **APPROUVE** le règlement intérieur du conseil municipal pour le mandat commençant en 2026 tel qu'il est présenté en annexe.

***Pour extrait certifié conforme,
le registre dûment signé,
Le Maire,
Rosi BORDET***

